

## TERMES DE REFERENCE (TDR)

**Evaluation externe finale du programme** : « Les voies de l'abolition – Pathways to abolition » 2024-2026

**Association** : ECPM (Ensemble contre la peine de mort)

**Localisation du projet** : 10 pays de 3 régions clés pour le mouvement abolitionniste – Afrique, Moyen-Orient et Asie

**Bailleur principal** : Agence française de développement (AFD), via l'instrument financier Convention programmes.

## OBJET

**En 2026, ECPM souhaite commanditer une évaluation pour son programme « Les voies de l'abolition – Pathways to abolition » mis en œuvre sur la période allant de janvier 2024 à décembre 2026.**

Les présents termes de référence détaillent ci-après la présentation de la structure et du programme, les objectifs et modalités de l'évaluation, les attentes, le calendrier, les livrables et le budget.

Le budget maximum prévu pour cette consultance s'élève à **25 000 TTC**. Ce montant constitue un plafond et n'engage en aucune manière ECPM.

## Présentation d'ECPM

Association de loi 1901 basée à Paris, en France, ECPM milite depuis 2000 pour l'abolition universelle de la peine capitale grâce à des activités de plaidoyer, à des actions militantes de sensibilisation et en fédérant les forces abolitionnistes internationales.

### FÉDÉRER LES ABOLITIONNISTES DU MONDE ENTIER

**ECPM** est le fondateur et l'organisateur des Congrès mondiaux contre la peine de mort. Ces événements réunissent plus de 1 300 personnes représentant le mouvement abolitionniste mondial. Ministres, parlementaires, diplomates, militant-es, organisations de la société civile, chercheur-es et journalistes se réunissent ainsi tous les 3 ans pour renforcer leurs liens et élaborer les stratégies à venir.

**ECPM** organise également des Congrès régionaux contre la peine de mort, afin de renforcer le dialogue sur la peine de mort dans des régions clés. **ECPM** a initié la création de la Coalition mondiale contre la peine de mort en 2002, qui regroupe aujourd'hui plus de 170 membres – ONG, barreaux, collectivités locales, syndicats – à travers le monde.

### RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS LOCAUX ET AGIR AVEC EUX

**ECPM** lutte contre l'isolement des militant-es partout où la peine de mort subsiste, en soutenant la formation de coalitions nationales et régionales contre la peine de mort ainsi que la création de réseaux parlementaires et d'avocats abolitionnistes. **ECPM** soutient ses partenaires et les acteurs locaux à travers du renforcement de capacités, la facilitation d'échanges de bonnes pratiques, le partage mutuel d'expertise et la mise en réseau en vue d'améliorer l'efficacité et la durabilité du mouvement abolitionniste et l'impact du plaidoyer.

### PLAIDER EN FAVEUR DE L'ABOLITION

**ECPM** mène des actions de plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort, en adoptant des approches ciblées et adaptées aux contextes, et en engageant un dialogue avec les acteurs politiques pertinents aux niveaux national, régional et international. **ECPM** produit et publie des ressources contribuant à accroître la transparence et la connaissance sur la peine de mort en documentant les réalités de son application – des rapports de missions d'enquête, des études thématiques, des brochures pays sur la peine de mort en droit et en pratique, ainsi que des guides pratiques. **ECPM** encourage les Etats à respecter et renforcer leurs engagements internationaux en portant un plaidoyer au sein des instances de l'ONU (Genève, New York) et des forums intergouvernementaux et régionaux.

### ÉDUIQUER AUX DROITS HUMAINS ET À L'ABOLITION

**ECPM** mène un vaste projet éducatif sur les droits humains et l'abolition de la peine de mort, promouvant l'engagement abolitionniste et citoyen des jeunes. L'organisation organise des interventions dans les collèges et les lycées avec la participation de spécialistes et de témoins de la peine de mort. **ECPM** est co-fondateur du Réseau international d'éducation à l'abolition, un groupement informel d'associations qui promeut l'échange de bonnes pratiques et le développement d'outils pédagogiques coopératifs sur l'abolition de la peine de mort. Le réseau est l'organisateur du concours international d'affiches « Dessine-moi l'abolition », destiné à susciter l'intérêt des jeunes générations pour l'abolition universelle en faisant appel à leur créativité. **ECPM** sensibilise le public à la peine de mort en organisant des événements à des dates clés du calendrier abolitionniste et des droits humains – la Journée mondiale contre la peine de mort, la Journée internationale des droits humains, la Journée mondiale des droits des femmes, la Marche des fiertés, ...

Le plan d'action de l'association s'articule autour de ces quatre axes clés.

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France  
Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM

 @ECPM\_asso

 @AssoECPM

 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort

 /ECPMAssociation

## 1. Dispositif

La participation à l'appel à contribution est ouverte, à égalité de traitement, à toutes les entreprises, personne morale ou personnes physiques.

ECPM gère l'appel à contributions et contractualise directement avec le(s) prestataire(s).

La personne référente pour la prestation est : Anna DUBARLE, chargée de programmes internationaux.

## 2. Description de la prestation attendue

### I. Contexte

Avec 147 États et territoires ont aboli la peine de mort ou observent un moratoire de fait, l'abolition de la peine de mort s'inscrit donc comme une tendance universelle. Celle-ci se confirme notablement en Afrique à la lumière des nombreuses abolitions récentes (6 depuis 2020). Toutefois la situation n'y est pas homogène. En **Afrique centrale**, malgré les moratoires en cours, l'instrumentalisation politique de la peine de mort demeure un enjeu de taille et les risques de reculs sont réels dans des contextes sécuritaires très instables, tels qu'au **Cameroun** et en **République démocratique du Congo**, 2 pays ciblés par le projet. En **Afrique de l'Est**, le chemin vers l'abolition est timide mais des signaux positifs pourraient représenter des leviers pour le reste de la région, comme au **Kenya** où une proposition de loi pour l'abolition a été présentée au Parlement en 2023.

En **Afrique du Nord**, les États du Maghreb observent un moratoire de fait de longue durée mais les débats nationaux présentent des niveaux d'ouverture et de transparence très variables sur la question dans les 4 pays cibles du programme. Au **Maroc**, les autorités font montre d'une réelle ouverture tandis que la **Tunisie** ou l'**Algérie** affichent des discours politiques favorables à la pdm conjugués à un rétrécissement de l'espace civique. En **Mauritanie**, le contexte politique et culturel reste, lui, encore très fermé.

L'**Asie** compte parmi les régions où la peine de mort est la plus appliquée. En **Indonésie** et en **Malaisie**, deux pays cible du programme, des évolutions récentes limitant son application<sup>1</sup> ouvrent cependant des perspectives nouvelles et encourageantes.

Enfin, le **Moyen-Orient** abrite des États qui comptent parmi ceux exécutant le plus au monde. L'application de la pdm est empreinte dans nombre de ces pays rétentionnistes de violations des droits humains, y compris un manque flagrant de procédures équitables, des exécutions de mineurs et des exécutions pour des crimes n'appartenant pas à la catégorie des crimes les plus graves au sens du droit international. Dans ce contexte plus que fermé et en proie aux conflits, le vote historique du **Liban** (août 2026) en faveur de l'abolition de la pdm constitue

---

<sup>1</sup> Réforme du Code pénal avec période probatoire assortie aux condamnations à mort en Indonésie ; abolition de la pdm obligatoire en Malaisie.

une avancée majeure et pourrait servir d'exemple et d'effet levier pour des avancées dans les pays proches.

Le programme actuellement évalué correspond à la 1<sup>e</sup> phase de mise en œuvre d'une Convention programme signée avec l'AFD en janvier 2024 pour 36 mois. Il s'inscrit dans la continuité de 2 projets mise en œuvre par ECPM et ses partenaires depuis 2014 dans les zones MONA et Afrique/Asie aujourd'hui regroupé au sein d'un unique instrument.

## II. Objectifs du programme évalué

Cette convention programme cible **10 pays**, qui présentent des leviers de basculement vers l'abolition ou des signes de recul, de régions clé pour le combat abolitionniste (en Afrique, Asie et Moyen-Orient).

**L'objectif global** est de contribuer à accompagner les évolutions vers l'abolition de la peine de mort dans ces pays.

Pour cela, ECPM déploie une méthodologie holistique et inclusive visant à ce que les autorités nationales, les acteurs de la société civile et de la chaîne pénale renforcent leur expertise, leur synergie et leur capacité de dialogue afin de porter des changements à la fois politiques et sociétaux sur la question, et dans des contextes instables- tenter de juguler les retours en arrière.

Les objectifs spécifiques visés au cours du triennal 2024-2026 sont les suivants :

**OS1** - Favoriser des avancées institutionnelles et législatives par un plaidoyer national et international

**OS2** - Permettre une évolution du débat par le renforcement du rôle et des capacités de la société civile et des médias et par le développement de l'implication de la jeunesse

**OS3** - Favoriser la transparence, améliorer le plaidoyer et soutenir une représentation juridique des condamnés à mort par le renforcement des acteurs de la chaîne pénale et la documentation de la situation de la peine de mort.

À cette fin, le projet renforce et soutient le travail et l'action collective de la société civile, des acteurs de la chaîne pénale, des parlementaires et des institutions nationales des droits humains (INDH), en prenant en compte les enjeux transversaux (genre, minorités, handicaps, etc.), afin d'aboutir aux résultats attendus.

Envisagée sur une dizaine d'années, cette première phase de Convention programme devait aussi permettre de porter les inflexions suivantes pour lever certaines contraintes identifiées pour ECPM et ses partenaires :

- 1. Renforcer les activités de plaidoyer d'ECPM et des acteurs locaux.** Dans cette première phase, il s'agissait principalement de renforcer le travail de plaidoyer dans le cadre des organisations internationales et régionales, et d'améliorer la visibilité du travail commun, notamment des rapports produits.

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France  
Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)  
Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM  
 @ECPM\_asso  
 @AssoECPM  
 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort  
 /ECPMassociation

**2. Mieux valoriser les expertises locales, notamment en** renforçant la visibilité et le rôle des partenaires et des avocats, ainsi qu'en valorisant et diffusant davantage les outils méthodologiques produits dans le cadre du programme. Il s'agit également de développer la recherche sur l'abolition avec des universités locales dans 2 pays cible<sup>2</sup>, afin de favoriser l'appropriation du débat au niveau national et de renforcer le pouvoir d'agir des jeunes.

**3. Développer les compétences et capacité d'accompagnement d'ECPM et de ses partenaires sur des questions transversales, particulièrement :** administration, finances, suivi-évaluation, sensibilisation, mobilisation des jeunes, et intégration du genre. Dans cette première phase, il s'agissait prioritairement pour ECPM de trouver des solutions organisationnelles pour répondre à la montée en complexité des gestions financières, des règles administratives et du suivi des partenaires locaux et d'entamer un travail de réflexion sur la question du genre.

### III. Partenaires du programme

Le programme a été conçu de manière à **agir avec les acteurs locaux dans les 10 pays d'intervention** :

- **Algérie**, en association avec la Ligue Algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) ;
- **Cameroun**, en partenariat avec Droits et Paix (D&P), association qui oeuvre à l'amélioration des conditions de détention au Cameroun ;
- **Indonésie**, en partenariat avec **KontraS**, ONG créée afin de sensibiliser sur les victimes d'abus judiciaires en Indonésie et **Lembaga Bantuan Hukum Masyarakat (LBHM)**, association indonésienne qui oeuvre pour l'aide juridique communautaire et le respect des droits humains ;
- **Kenya**, en partenariat avec Crime Si Poa, association qui travaille à promouvoir une société sans criminalité ainsi que la justice sociale par la prévention, l'éducation, la défense des droits et l'entreprise sociale, avec pour public cible les enfants et les jeunes ;
- **Liban**, en partenariat avec la Lebanese Association for Civil Rights (LACR) qui oeuvre pour la paix civile, la citoyenneté et le changement du système confessionnel, les droits socio-économiques et politiques, l'éducation humaniste, et la justice ;
- **Malaisie**, en partenariat avec l'Anti Death Penalty Asia Network (ADPAN), réseau régional dont les membres œuvrent à l'abolition de la peine de mort dans la région Asie-Pacifique ;
- **Maroc**, en partenariat avec l'Observatoire marocain des prisons (OMP) et en association avec la Coalition marocaine contre la peine de mort (CMCPM) et le Conseil national des droits de l'homme du Maroc (CNDH)
- **Mauritanie**, en partenariat avec l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH), organisation de défense et de promotion des droits humains qui assure la protection juridique des condamnés à mort.

---

<sup>2</sup> avant, éventuellement, d'imaginer un déploiement plus large

- **République Démocratique du Congo**, en partenariat avec Culture pour la paix et la justice (CPJ), association congolaise spécialisée sur les questions relatives aux droits humains, en particulier la peine de mort, et réalisant des études sur la situation des condamnés à mort ;
- **Tunisie**, en partenariat avec La Coalition tunisienne contre la peine de mort (CTCPM) qui coordonne les acteurs nationaux pour favoriser l'émergence d'un mouvement citoyen et interpeller les autorités tunisiennes sur la question de l'abolition.

ECPM travaille depuis plusieurs années de façon approfondie au développement des mouvements nationaux au sein des 10 pays cibles. Le programme prolonge ainsi plus d'une dizaine d'années de collaboration réussies avec les partenaires de mise en œuvre du projet, à l'exception du partenariat avec l'association *Crime si Poa* au Kenya initié plus récemment (2022<sup>3</sup>) et que le projet avait pour objectif de consolider.

#### IV. Enjeux de genre

Les condamnations à mort et les exécutions de femmes restent globalement marginales par rapport à celles des hommes (moins de 5 % de la population mondiale dans le couloir de la mort).

Les femmes sont toutefois confrontées à de multiples formes de discrimination tout au long du processus judiciaire menant à une condamnation à mort. Les conditions de détention dans le couloir de la mort révèlent également des problèmes liés au genre en termes de traumatismes et de violences spécifiques que les femmes peuvent subir, ainsi que la prise en compte insuffisante des nécessités spécifiques des femmes condamnées à mort, notamment en matière d'accès aux soins de santé.

En outre, le manque global de représentation et d'équilibre entre les genres dans les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire a une incidence sur l'élaboration et l'application de la législation relative à la peine de mort, en particulier en ce qui concerne les femmes.

Bien que les femmes ne représentent qu'une minorité des personnes condamnées à mort, elles sont par ailleurs également victimes de son application en tant que proches de personnes condamnées à mort ou exécutées.

Enfin, un autre point de vigilance concerne la résurgence régulière des appels à la peine capitale en réponse aux cas de violence à l'égard des femmes. Le recours à la peine de mort pour lutter contre les violences sexuelles à l'égard des femmes est une question qui se situe à l'intersection des mouvements abolitionnistes et des mouvements de défense des droits des femmes.

Bien que l'égalité de genre n'en soit pas l'objectif principal, ECPM intègre de manière transversale la dimension de genre dans ses projets et son traitement de la question de la peine de mort dans la mesure où elle vise à mettre en lumière les discriminations liées au genre, ainsi qu'à dépasser les stéréotypes de genre et à renforcer le positionnement politique des femmes dans le mouvement abolitionniste. Dans le cadre du programme, ECPM prévoyait de définir et formaliser une politique genre et de lutte contre les discriminations pour la

---

<sup>3</sup> Dans le cadre de la campagne *Abolition Now Tour* qui visait à mobiliser la jeunesse pour le 8<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort et du plaidoyer associatif en Afrique de l'Est

structure, dont un volet serait déclinable pour les programmes internationaux. Une capitalisation sur cette question était aussi envisagée. Enfin, le projet prévoyait l'intégration d'organisations féministes et de groupes LGBTQIA+ aux mouvements locaux tandis, selon les contextes nationaux et la sensibilité du sujet.

---

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France

Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM

 @ECPM\_asso

 @AssoECPM

 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort

 /ECPMassociation

## V. L'ÉVALUATION

### Objectif et périmètre de l'évaluation :

En 2023, après plus de 10 ans de programmation dans la région MONA, ECPM a concentré le travail évaluatif sur une réflexion relative aux effets et impact de son action dans cette zone. En parallèle, L'Union européenne a commandité une évaluation ROM de l'action d'ECPM depuis 2019 dans les zones Afrique et Asie. Ces évaluations ont permis de confirmer la pertinence des programmes tels que mis en œuvre par ECPM pour répondre aux besoins et aux droits des groupes cibles et des bénéficiaires dans les pays d'intervention. La méthodologie déployée, basée sur une approche inclusive et holistique, est apparue aussi particulièrement adaptée aux évaluateurs pour contribuer à des progrès sur la question comme pour renforcer les capacités et pouvoir d'agir des réseaux locaux abolitionnistes.

Cette évaluation vise ainsi principalement à apprécier les effets et les apports de la première phase de la Convention programme, tant sur les dynamiques abolitionnistes dans les pays d'intervention que sur les évolutions introduites dans les pratiques d'ECPM et de ses partenaires. Elle devra notamment permettre d'identifier les contributions du programme aux avancées en faveur de l'abolition, d'analyser les apports des innovations introduites au cours de cette phase et de tirer des enseignements utiles pour la poursuite du partenariat.

La pertinence de la méthodologie d'intervention d'ECPM ayant déjà été confirmée par les évaluations précédentes, celle-ci ne constituera pas un axe central de l'évaluation. L'évaluation recherchera davantage une analyse **des contributions** du programme, ainsi qu'une réflexion méthodologique susceptible d'être utile à ECPM et à ses partenaires.

L'évaluation portera ainsi sur:

- **la contribution du programme aux dynamiques abolitionnistes**, en tenant compte de la diversité des contextes nationaux et des évolutions récentes, qu'il s'agisse d'avancées vers l'abolition ou de situations de recul ;
- **les apports des inflexions et innovations introduites dans cette première phase de Convention programme**, notamment le renforcement du plaidoyer, la valorisation des expertises locales, le développement de nouveaux partenariats (au Kenya), de nouvelles cibles (magistrats...) et thématiques et le travail avec les universités et la jeunesse ;
- **les effets transversaux et organisationnels de la Convention programme**, tant pour ECPM que pour ses partenaires, notamment en matière de renforcement des capacités, d'accompagnement et de suivi et de prise en compte du genre.

L'évaluation devra également apprécier la **plus-value de la Convention programme comme modalité de financement et de partenariat**, pour ECPM comme pour les organisations partenaires, et identifier les conditions permettant d'en préserver les bénéfices dans la suite du programme.

Elle devra enfin formuler des **recommandations réalistes, stratégiques et opérationnelles** pour la prochaine phase du programme, en tenant compte à la fois des enseignements de

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France  
Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)  
Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM  
 @ECPM\_asso  
 @AssoECPM  
 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort  
 /ECPMassociation

cette première phase, des attentes des partenaires et de l'évolution du contexte de financement de l'Aide publique au développement et des instruments de l'AFD. Ces recommandations pourront notamment porter sur l'évolution des modalités de partenariat et de la place respective d'ECPM et des acteurs locaux, au regard des enjeux de localisation de l'aide, de renforcement de l'autonomie et de valorisation des expertises locales.

L'évaluation s'appuiera sur l'ensemble des **critères du CAD de l'OCDE** – pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité – en les mobilisant de manière adaptée aux questions spécifiques du programme.

### **Les principales questions évaluatives que nous nous posons à ce stade sont les suivantes :**

#### **Contribution aux dynamiques abolitionnistes**

Dans quelle mesure et par quels mécanismes le programme a-t-il contribué aux évolutions observées dans les pays d'intervention, notamment dans les contextes de progrès vers l'abolition (Liban, Maroc...) ou de risque de recul (RDC, etc.) ?

Dans les pays ayant récemment aboli la peine de mort (Liban), quelles nouvelles perspectives d'intervention et quelles attentes des partenaires se dégagent pour la suite ?

#### **Pertinence et apports des innovations**

Les innovations proposées au cours de cette première phase se sont-elles révélées pertinentes par rapport aux besoins identifiés, et cohérentes avec la logique d'intervention d'ECPM ?

Quels apports ont-elles produits, notamment concernant le développement du partenariat au Kenya, l'accompagnement des magistrats, l'ouverture à de nouvelles thématiques et le travail avec les universités ?

Quels enseignements en tirer pour la suite du programme ?

#### **Renforcement des partenaires et valorisation des expertises locales**

Comment les partenaires ont-ils apprécié le partenariat avec ECPM et son accompagnement au cours de cette phase ? Comment qualifient-ils la relation partenariale et son évolution ?

Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au renforcement de leurs capacités, et dans quelle mesure cet accompagnement a-t-il répondu à leurs priorités propres ?

Dans quelle mesure les expertises locales ont-elles été davantage valorisées et visibles ?

Dans quelle mesure ces partenariats ont-ils contribué à renforcer les capacités d'action et d'initiative des partenaires locaux et comment pourraient-ils évoluer, notamment sur les enjeux transversaux ?

#### **Apports organisationnels et transversaux de la Convention programme**

Dans quelle mesure la Convention programme a-t-elle permis de renforcer la portée, la cohérence et la visibilité du plaidoyer porté par ECPM, ses partenaires et les réseaux accompagnés ?

---

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France

Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM

 @ECPM\_asso

 @AssoECPM

 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort

 /ECPMAssociation

Quels ont été ses apports en matière de développement des capacités de suivi et d'accompagnement d'ECPM et de ses partenaires ?

La logique d'intervention est-elle suffisamment claire et sinon comment l'améliorer et améliorer son articulation entre les différents niveaux d'action ?

Comment le programme a-t-il progressé en termes de prise en compte de la dimension genre ?

Quelles recommandations pour l'adaptation du programme aux nouveaux instruments financiers de l'AFD ?

L'évaluation devra également apprécier dans quelle mesure les **engagements spécifiques pris dans le cadre de la Convention avec l'AFD** ont été intégrés à la mise en œuvre du programme et pourrait évoluer, notamment la formalisation de feuilles de route pour le renforcement des capacités des partenaires et l'élaboration d'une stratégie genre.

### Méthodologie :

L'évaluation devra être conduite selon une approche participative, garantissant une implication significative des équipes ECPM, des partenaires du projet, des bénéficiaires et des autres parties prenantes.

À partir de l'analyse des documents, d'enquêtes auprès d'un panel représentatif des différentes parties prenantes du projet dans les 10 pays d'intervention, la consultance devra se rendre compte de la réalité des faits et réalisations.

Vu l'orientation et les objectifs du projet, la consultance veillera à avoir un panel exhaustif et représentatif des différentes bénéficiaires du programme. Les entretiens des acteurs dans les pays d'intervention se feront à distance à l'exception des acteurs qui seront rencontrés lors de la mission d'observation dans l'un des pays du projet. La liste des personnes à contacter sera élaborée par le/la consultant.e, sur la base d'une représentativité des différentes catégories de parties prenantes puis soumise au comité de suivi pour validation. Il est attendu de la consultance qu'elle mène au moins une quarantaine d'entretiens en tout au cours de sa mission, qui peuvent se faire à distance.

Le/la consultant.e disposera des documents suivants :

- Documents de projet et cadre logique de l'action avec critère d'évaluation ;
- Rapport intermédiaire technique et financier ;
- Rapports d'évaluation des précédentes phases de projet ;
- Outils de suivi ;
- Outils et ressources développés ou mis à jour au cours du programme dont : rapports de mission d'enquête, rapports annuels Iran, brochures pays et Afrique, infographies pays, brochure sur la Résolution moratoire, argumentaire « 10 raisons d'abolir », stratégie genre, ...

Le/la consultant.e devra aussi consulter les réseaux sociaux et site Web d'ECPM et des partenaires du programme ainsi que les articles publiés dans le cadre des campagnes du programme.

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France

Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM

 @ECPM\_asso

 @AssoECPM

 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort

 /ECPMAssociation

### Produits attendus :

Un **rapport provisoire** en français, concluant l'évaluation sera remis à ECPM, au plus tard la semaine du 7 décembre et sera suivi d'une restitution auprès des membres du comité de suivi.

Un **rapport définitif** (de 30 pages maximum, avec des annexes en plus si besoin) intégrant les remarques du comité de suivi de l'évaluation sera produit et remis au plus tard la semaine du 4 janvier en version électronique.

Le **rapport définitif** devra obligatoirement inclure une synthèse de 5 pages maximum (en Français et Anglais), le résumé d'évaluation selon le modèle type de l'AFD, ainsi que des recommandations constructives et facilement appréhendables par l'association.

**Une restitution finale sera réalisée en France** en présence des membres d'ECPM, du comité de suivi de l'évaluation, de membres du Conseil d'administration, des salarié.es d'ECPM, et des partenaires du programme, y compris l'AFD.

### 3. Confidentialité

Dans le cadre du présent appel à contributions, les candidat·es pourront être amené·es à avoir accès à des documents, informations ou données présentant un caractère sensible et/ou confidentiel.

Les candidat·es s'engagent à traiter l'ensemble des informations portées à leur connaissance dans le cadre de la préparation et, le cas échéant, de l'exécution des prestations, comme strictement confidentielles, et à ne les utiliser qu'aux seules fins de la mission.

Les candidat·es devront être en mesure de garantir la confidentialité des documents et données traités, ainsi que le respect des dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, notamment celles issues du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les obligations de confidentialité feront l'objet de stipulations spécifiques dans le contrat conclu avec le ou les prestataire(s) retenu(s).

### 4. Critères de participation

ECPM acceptera les propositions d'entreprise et/ou de consortium mais privilégie un lien de travail dans la continuité avec un nombre limité de prestataires afin de garantir une bonne culture de travail à même de répondre aux exigences de qualité de la mission d'évaluation. Pour les entreprises, la proposition doit fournir une à trois personnes intervenantes pour cette mission. Si la proposition est sélectionnée, ECPM engagera l'entreprise / l'organisation et non les personnes intervenantes.

Cette instruction s'applique également aux groupes de consultant·es formant un partenariat. Un partenariat doit être conclu avec une entité juridique enregistrée et, dans ce cas, ECPM

---

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France

Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM

 @ECPM\_asso

 @AssoECPM

 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort

 /ECPMassociation

engagera l'entité juridique et non les personnes intervenantes si la proposition est sélectionnée.

Lorsque le candidat est une structure mobilisant plusieurs personnes pour l'exécution des prestations, les personnes pressenties pour intervenir devront être identifiées dans la proposition.

Tout changement dans la composition de l'équipe intervenant sur le marché devra être porté à la connaissance d'ECPM et pourra être soumis à validation par ECPM, afin de garantir un niveau de qualité équivalent à celui évalué lors de la phase de sélection.

#### **A. Les prestataires candidats doivent avoir les qualifications minimales suivantes :**

- Une solide expérience de suivi-évaluation-apprentissage de programmes, notamment sur des programmes menés avec des partenaires locaux ;
- Une familiarité avec les questions de droit international des droits de l'homme, les relations internationales et le système international de protection des droits humains ;
- Une bonne connaissance du secteur des droits humains, notamment des droits civils et politiques, et de la solidarité internationale dans les contextes d'intervention du programme ;
- Une très bonne connaissance de l'AFD et de l'instrument de financement *Convention programmes* (évaluation avec succès de programmes appartenant à cet instrument) et des règles applicables et à venir.
- Excellente maîtrise de l'anglais, à l'écrit comme à l'oral, permettant de conduire des entretiens, d'analyser une documentation technique et de rédiger une synthèse de qualité professionnelle en anglais ;
- Des aptitudes en termes de collectes de données, analyse, synthèses et restitution ;
- Des compétences en méthodes pédagogiques et postures d'animation.
- Une connaissance du contexte international de la peine de mort et de certains des contextes d'intervention constituera un atout.

**Les prestataires sont invités à établir une proposition de services comportant les points suivants:**

#### **B. Les devis doivent inclure, au minimum, les renseignements suivants:**

Les propositions financières des experts, pour cette évaluation, devront s'inscrire sous un plafond maximum de **25.000 € TTC** (Vingt-cinq mille euros TTC) et distingueront les dépenses forfaitaires (honoraires), des dépenses à justifier (voyages et déplacements, etc.).

Tous les autres coûts – quelle que soit leur nature – que les experts auront à couvrir pour mener à bien cette évaluation, resteront à leur charge.

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France

Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)

Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM

 @ECPM\_asso

 @AssoECPM

 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort

 /ECPMAssociation

**C. Une présentation d'ensemble des services proposés avec des renseignements sur les points suivants :**

- Un curriculum vitae démontrant de façon claire l'expérience de travail dans le domaine recherché (pour les entreprises et consortiums, une brève description de l'entreprise ainsi que les CV des personnes pressenties) ;
- Une **proposition technique** incluant une analyse des termes de référence et une proposition méthodologique pour la réalisation de l'évaluation (maximum de 5 pages, annexes possibles) ;
- Au **moins 2 références** sur des évaluations similaires (dans les champs des droits humains/Convention Programme AFD);
- **Politique de facturation et règlement** (moyens de paiement et délais) ;
- **Politique environnement**, service compensation carbone, et engagements RSE.

**5. Calendrier**

|                              |                                                                            |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vendredi 11 septembre</b> | Diffusion de l'appel à contributions                                       |
| <b>Lundi 21 septembre</b>    | Date limite pour poser des questions                                       |
| <b>Lundi 5 octobre</b>       | Date limite de réception des offres                                        |
| <b>Semaine du 5 octobre</b>  | Analyse des offres & Sélection du/des prestataire(s) et contractualisation |
| <b>Lundi 12 octobre</b>      | Démarrage de la mission                                                    |
| <b>Semaine du 7 décembre</b> | Restitution du rapport provisoire au comité de suivi                       |
| <b>Semaine du 4 janvier</b>  | Remise du rapport définitif                                                |
| <b>A définir</b>             | Restitution auprès des salariés, membres du CA, partenaires du programme   |

**5. Critères d'attribution**

30% offre technique (analyse et compréhension de la demande, méthodologie proposée) / 30% offre financière (rapport qualité/prix) / 30% expérience de la consultance / 10% (respect de l'ensemble des critères de l'AO, et respect des normes sociales, environnementales et RGPD en matière de protection des données).

*À l'étape d'analyse des offres reçues, les entreprises/individus pourront être contactés par le comité de sélection d'ECPM afin d'éclaircir ou d'approfondir certains points de leurs propositions.*

## 6. Modalités de soumission

Les propositions devront comporter les pièces suivantes :

- Une présentation de l'entreprise/personne morale (dénomination sociale, siège social, coordonnées téléphoniques et électroniques, Kbis, agrément et labels éventuels)
- Des attestations de régularité fiscale et sociale ainsi qu'une attestation de vigilance, en cours de validité ; ou *pour les candidat-es exerçant à titre indépendant*, tout document équivalent attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale ;
- Une proposition de service incluant les devis (B) et renseignements demandés (C) mentionnés au point 4. « Critères de participation ».
- la politique de confidentialité appliquée par l'entreprise avec un traitement des données à caractère personnel conforme aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- la déclaration d'intégrité jointe, remplie et signée.

## 7. Comment postuler

Les propositions devront être envoyées avant le 5 octobre à midi (CET) à l'adresse suivante : [AO@ecpm.org](mailto:AO@ecpm.org) et [recrutement@ecpm.org](mailto:recrutement@ecpm.org) (Objet de l'email : AO Evaluation Convention Programme [nom de l'entité]).

Les offres remises sous format papier seront déclarées irrégulières et ne seront pas analysées.

Tout dossier incomplet ou non conforme aux dispositions du présent appel peut entraîner l'irrecevabilité de l'offre.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, avant le 21 septembre 2026 à 18h00 (CET), une demande écrite à l'adresse [AO@ecpm.org](mailto:AO@ecpm.org) (Objet de l'email : Question AO Evaluation Convention Programme [nom de l'entité])). Aucune question ne pourra être posée par téléphone et nous vous remercions de bien vouloir limiter vos demandes aux questions essentielles pour permettre votre réponse. Les documents de projet et rapports précédents d'évaluation ne seront pas transmis à ce stade.

[www.ecpm.org](http://www.ecpm.org)

Adresse : 62 bis avenue Parmentier,  
75011 Paris, France  
Tel : +33 1 57 63 03 57 • Fax : + 33 1 80 87 70 46  
Email : [ecpm@ecpm.org](mailto:ecpm@ecpm.org)  
Association loi 1901  
SIRET 433 508 314 00062 • APE 9499Z

 /AssoECPM  
 @ECPM\_asso  
 @AssoECPM  
 /company/ensemble-contre-la-peine-de-mort  
 /ECPMassociation

Par la remise de son offre, le candidat s'engage à maintenir son offre pendant un délai de 120 jours, et, en cas d'attribution, à exécuter le marché dans les conditions financières et techniques de son offre.

Conformément aux directives des bailleurs d'ECPM relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ECPM doit procéder au filtrage systématique de ses fournisseurs/prestataires sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres (personne morale et représentant.e légal.e de l'entité).